

## GUIDE DE FONCTIONNEMENT

### OBJET DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE PORTAGE

Le service créé par la Communauté de communes doit permettre d'assurer un repas 7 jours sur 7, livré à domicile en liaison froide, aux personnes qui en ont besoin. Il s'agit à la fois de livrer un repas et de permettre au bénéficiaire d'avoir un contact durant sa journée. L'objectif est de favoriser le maintien des personnes dépendantes à leur domicile.

### INSCRIPTION AU SERVICE

Pour bénéficier de cette aide, il faut résider sur le territoire de la Communauté de communes Ardèche Rhône\* Coiron, et disposer d'un réfrigérateur.

Une demande écrite doit être adressée à la Communauté de communes pour bénéficier du service. Elle est validée après étude par les responsables du service, qui fixent les dates du début de la prestation.

Chaque demande limitrophe à la Communauté de communes est étudiée par les responsables du service.

### RÈGLEMENT D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL

Les personnes pouvant bénéficier de ce service sont :

- ▲ Les personnes âgées de 75 ans avec un certificat médical ; ou de moins de 75 ans sur présentation d'un certificat médical
- ▲ Les personnes handicapées, invalides, ou bénéficiaires de l'APA
- ▲ Les personnes qui, suite à une hospitalisation, nécessitent un soutien à domicile, uniquement après présentation d'un certificat médical et pour une durée limitée à 1 mois éventuellement renouvelable 1 fois.

Les cas particuliers pourront être examinés par le Président de la Communauté après avis du Maire de la commune concernée.

### DOCUMENTS À FOURNIR PAR LES BÉNÉFICIAIRES POUR ÊTRE ÉLIGIBLES AU SERVICE

- ▲ Demande d'inscription dûment remplie
- ▲ Certificat médical.

## CONTENU DES REPAS

Chaque repas comprendra :

- ▲ 1 entrée,
- ▲ 1 viande ou 1 poisson, (ou plat protéique)
- ▲ 1 légume vert et / ou féculent,
- ▲ 1 fromage ou 1 laitage,
- ▲ 1 dessert en fonction de la saison,
- ▲ le pain

## LIVRAISON DES REPAS

Les repas, frais et équilibrés, sont confectionnés à la cuisine centrale intercommunale située à St Vincent de Barrès et transportés par le service de la restauration collective de la Communauté de communes jusqu'au domicile des demandeurs. Ils sont livrés froids par transport frigorifique en sachet contenant des barquettes individuelles filmées à usage unique, étiquetées avec les dates de validité, ce système présentant toutes les garanties de fraîcheur et d'hygiène.

La Communauté de communes dégage toute responsabilité en cas de non respect des règles d'hygiène alimentaire de l'utilisateur.

Les repas sont livrés 5 jours par semaine, suivant un ordre de livraison déterminé par le service, ils sont à consommer suivant un planning de livraison défini.

Les repas du vendredi et samedi sont distribués le jeudi, et les repas du dimanche et lundi sont distribués le vendredi.

Les bénéficiaires doivent être présents lors de la livraison ou trouver des solutions satisfaisantes pour que l'agent puisse déposer les repas commandés.

Les plats peuvent être réchauffés soit de manière traditionnelle (le contenu de la barquette peut être vidé dans une casserole), soit par micro-onde, soit en bain-marie.

## PRIX DES REPAS

Le prix d'un repas est fixé à 7,50 euros (livraison comprise). Les repas seront payés chaque mois sur la base d'une facture qui sera envoyée aux bénéficiaires par la Communauté de communes.

## COMMANDE DES REPAS

La commande de repas, suite à la validation de l'inscription peut se faire directement auprès du livreur, ou par téléphone au 09 70 65 01 96.

Les bénéficiaires du service devront s'inscrire au plus tard le lundi pour les repas à prendre la semaine suivante :

Ex : les réservations devront être effectuées au plus tard le lundi 25 juin pour la semaine du 2 au 8 juillet.

Il est possible de décommander les repas jusqu'à 3 jours avant le jour de livraison. Les repas non décommandés (ou hors des délais prévus) seront comptés comme dus par l'utilisateur.